



Compte-rendu du Conseil d'Établissement du jeudi 15 avril 2021 en présentiel et via TEAMS

Réuni en séance ordinaire sur convocation du Chef d'Établissement, Président du Conseil, le Conseil d'Établissement du lycée Vincent van Gogh commence ses travaux à 17 h.

Le quorum étant atteint (21 sur 21 votants), le Conseil peut délibérer valablement.

Présents : feuille d'émargement

Excusés :

Mme Philippe, Consule générale

M. Desclaux, Conseiller consulaire

Ordre du jour

- 1 Validation du procès-verbal du Conseil d'établissement du 11 février 2021
- 2 COFI 2020
- 3 Conventions Deli'Dej et Club Samedis malins 2021/2022
- 4 Présentation de la proposition de Convention d'Occupation Temporaire de Kerklaan 117
- 5 Règlement intérieur Amsterdam et La Haye
- 6 CR des Conseils d'école de LH et AMS
- 7 Démarche Qualinclus
- 8 Projet d'établissement
- 9 Questions diverses

Nomination des 2 secrétaires de séance :

- 1 représentant direction : Mme Carole LUX
- 1 représentant enseignant / personnel : Mme Elisabeth SEGAUD

Déclaration liminaire des enseignants (jointe).

Mme Lacombe propose de diffuser cette déclaration aux parents.

1. Validation du PV du Conseil d'établissement en séance ordinaire du 11 février 2021

Le PV du conseil d'établissement est validé à l'unanimité.

21 votants pour, 0 contre, 0 abstention



2. COFI 2020

Voir compte financier joint.

Le compte financier consiste en particulier à la réconciliation de l'exécution budgétaire (trésorerie) et du compte financier (droits constatés), il a été validé lors du CA de l'AEFE du 16-03-2021

A noter en résumé que :

- Le taux d'exécution par rapport au budget initial est de 98 % ce qui, au vu du contexte, est très positif.
- La crise sanitaire a occasionné des surcoûts en prestations de nettoyage et informatique.
- L'état français a participé, au-delà des dispositifs des bourses scolaires, à une aide financière pour les familles d'enfants non français en raison de la situation particulière.
- Les coûts des personnels ont progressé de +11%. Cette progression est dû en partie au coût supplémentaire du contrat de retraite complémentaire des personnels de droit local, une renégociation de ce contrat est en cours pour 2021.
- Le coût élève moyen est de 8122 € (hors investissement), il progresse de 8%. Les droits de scolarité des élèves du secondaire équilibrent globalement le budget de fonctionnement, ce qui signifie que le coût élève moyen est supérieur pour les élèves en primaire (confirmation à la question de Mme Lacombe)

21 votants pour, 0 contre, 0 abstention

Jusqu'à présent une seule personne assurait à la fois les fonctions de DAF (direction administrative et financière) et d'AC (agent comptable). Ces fonctions seront séparées à la rentrée de septembre 2021. L'agent comptable sera en poste à Bruxelles suite à la fusion des agences comptables des deux EGD. Il aura une représentante/référente locale au lycée français Vincent van Gogh. Un secrétaire général arrivera dans notre établissement à la rentrée de septembre 2021. Il reprendra les fonctions liées à la partie administrative et financière. Cela permettra de pouvoir assurer un suivi plus serein des projets qui sont en constante évolution.

3. Conventions Deli'Dej et Club Samedis malins 2021/2022

Tom Pouce ferme et n'assurera plus la surveillance repas et l'aide aux devoirs à la prochaine rentrée. Depuis novembre, un travail a été effectué pour soutenir Deli'Dej qui assurera la prestation de surveillance pendant les pauses méridiennes. Le Club Samedis malins s'occupera quant à lui de l'aide aux devoirs à La Haye.

Voir les conventions ci-jointes.

21 votants pour, 0 contre, 0 abstention



Le système est différent sur Amsterdam. L'école travaille avec Brood&Spelen pour les surveillances repas depuis la rentrée de septembre 2020. La convention sera évoquée lors du prochain conseil d'établissement. Ce service ne doit pas être obligatoire pour les parents. Par conséquent la mise en place d'un système de régime externe (possibilité pour les parents de récupérer leurs enfants) sera proposée dans le nouveau règlement intérieur de l'école d'Amsterdam.

4. Présentation de la proposition de Convention d'Occupation Temporaire de Kerklaan 117

Kerklaan 117 est le bâtiment positionné sur l'un des terrains achetés en 2015. Ce bâtiment devait être détruit mais il est intéressant de l'utiliser pour permettre à un certain nombre d'élèves de continuer à déjeuner sur place. Afin d'optimiser l'occupation de ce bâtiment au-delà de la pause déjeuner le service de garderie pourra se délocaliser du dortoir des petits pour utiliser cette nouvelle structure qui a été mise aux normes.

Cette convention est établie pour une durée de 3 ans (demande de dérogation auprès de l'Etat français).

Il était nécessaire, après des déboires juridiques avec le voisinage à la suite desquels l'établissement a eu gain de cause, d'être en mesure de remettre ce bâtiment aux normes pour l'utiliser assez rapidement.

Ce bâtiment est-il utilisé pendant les cours ? Non (demi-pension et garderie)

Voir convention jointe.

21 votants pour, 0 contre, 0 abstention

5. Règlement intérieur Amsterdam et La Haye

Le règlement intérieur de l'école d'Amsterdam a été repris afin d'être actualisé notamment au niveau de l'organisation de la vie scolaire. Voir règlement intérieur d'Amsterdam joint.

21 votants pour, 0 contre, 0 abstention

Des modifications sont également effectuées dans le règlement de La Haye en ce qui concerne la partie informatique (charte indépendante adaptée aux nouvelles pratiques : distanciel, RGPD ...) et certaines références à des organisations liées aux examens qui n'existent plus (TPE). Voir règlement intérieur de La Haye joint.

21 votants pour, 0 contre, 0 abstention

6. Comptes rendus des Conseils d'école de La Haye et Amsterdam

Voir les documents ci-joints.



7. Démarche QUALINCLUS

Qualinclus permet de nourrir la réflexion et les échanges pour les équipes pédagogiques et éducatives grâce à la mise en œuvre d'une démarche d'auto-évaluation et d'amélioration continue de la qualité visant à optimiser l'accueil des Elèves à Besoins Educatifs Particuliers. Il s'agit, pour le comité de pilotage en charge de cette dernière, composé des membres de l'équipe de direction, d'enseignants, de la CPE, de l'infirmière et du psychologue, de dégager des indicateurs permettant d'établir un plan en présentant des objectifs et des axes de progrès, des actions d'amélioration et leur mise en œuvre, en prévoyant des outils de suivi, tels que des tableaux de bord, des fiches de suivi, etc.

Ces actions bénéficieront non seulement aux EBEP, mais également à l'ensemble de la communauté éducative du lycée et s'intègrent dans l'axe 2 du projet d'établissement.

8. Projet d'établissement

Afin d'intégrer des évolutions dans le projet d'établissement et faire un point je souhaite que nous réunissions la commission Projet d'établissement le mercredi 19 mai à 13h afin d'échanger sur les deux points suivants de l'axe 2, la rédaction est à finaliser mais cela concerne les deux éléments en jaune :

Chaque élève est unique et doit pouvoir construire sa personnalité. Nous voulons former des citoyens responsables, modernes, porteurs des valeurs humanistes universelles et respectueux d'un collectif, soucieux de l'intérêt du plus grand nombre dans un environnement pluriel.

Nos objectifs :

- Respecter autrui et accepter les différences : Respect des différences, modifier les préjugés et les stéréotypes
- Valoriser le projet personnel de l'élève : être soi-même pour écrire au mieux son avenir.
- Accompagner la progression de chaque élève avec bienveillance vers l'autonomie, en développant le plaisir d'apprendre, l'estime de soi et le respect des autres. Démarche Qualinclus
- Développer la pédagogie de projet. Encourager le travail collaboratif.
- Valoriser l'identité du Lycée Vincent van Gogh et développer le sentiment d'appartenance à un collectif.
- Encourager la participation aux instances et dans des associations. Valoriser l'Individu au service du collectif.
- Participer à des actions citoyennes et favoriser les comportements écoresponsables.
- Favoriser le développement professionnel des personnels.
- Prendre soin de la communication au sein de la communauté éducative

Parler aussi du lycée en termes d'identité transgénérationnelle.



Question : est-il possible d'inviter des élus lors de cette commission ? Ceux qui souhaitent participer peuvent se signaler.

Question : s'agit-il d'une nouvelle réflexion sur le projet d'établissement ? Non il s'agit juste d'évoquer 2 ou 3 points complémentaires. Ce projet continuera d'exister sous cette forme, avec toutefois quelques évolutions, jusqu'en 2022.

9. Questions diverses

Questions des parents APE :

- 1. L'enseignement hybride et la nouvelle pédagogie qu'il induit pose des difficultés aux élèves donc aux familles : volume et fréquence de cours différent, acquisition différente des notions, temps libre plus grand, besoin de motivation et d'autonomie plus grande. Comment s'adapter à cette situation qui se prolonge en raison de la situation sanitaire ?**

Les enseignants font un travail remarquable d'accompagnement, les outils mis en place en urgence sont maintenant maîtrisés et les formations et réflexions sont menées afin de les optimiser. Les modalités d'enseignement qui nous sont demandées par les autorités locales entraînent des modifications qui bouleversent les habitudes et entraînent une réflexion plus large sur les modalités d'enseignement. L'accompagnement des familles est différent, mais cette période est un formidable accélérateur d'évolution pédagogique, dont j'entends depuis plus de 20 ans qu'elle est nécessaire. Certes c'est soudain, mais il faut en tirer tous les bénéfices en termes d'autonomie, de mise en place d'une pédagogie où les élèves sont davantage acteurs de leurs apprentissages. Souvent dans les échanges, ces termes-là étaient utilisés et demandés, ils sont devenus réels aujourd'hui. On observe que les élèves se sont adaptés avec leurs enseignants, dans toutes leurs particularités et leurs différences. L'autre partie de notre mission qu'est la sociabilisation, le vivre ensemble, manquent, même si nous allons au maximum de ce que la réglementation nous permet de faire, ce versant de notre mission était souvent banalisé, j'espère que les familles ont réalisé son importance. En général le changement fait peur, mais sans changement, il n'y a pas d'innovation, de création, de réflexions, le mouvement que l'on vit doit être propice à se réinventer, il doit être propice à retrouver une recherche d'une moindre rentabilité éducative dans le sens de l'empilement de connaissances, d'hyper activité au profit d'un développement intérieur, intellectuel, créatif où un élève cherche des solutions aux contraintes rencontrées en mobilisant ses connaissances et surtout ses compétences. Les réformes du système français ont introduit l'objectif principal de développement de compétences servi par des connaissances, c'est un pari sur le long terme qui valorise l'intelligence à l'empilement exclusif de savoirs. C'est cela qui fera des élèves, les acteurs de demain. La peur n'est pas source de progrès et de développement, même si cela peut être difficile, mais cette génération développe actuellement des compétences que leurs prédécesseurs n'avaient pas. Ils redécouvrent, je l'espère, l'importance de l'éducation, le privilège d'y avoir accès. Il y a trois ans, j'avais dit en CE qu'il fallait pour développer la créativité que les familles veillent à ne pas suroccuper en permanence leurs enfants, pour apprendre l'autonomie et être source de créativité, cette période le confirme. Nous subissons tous ces événements, nous nous adaptons en trouvant des solutions au fil de l'eau à la fois professionnellement et



personnellement, mais n'oublions pas que notre contexte demeure tout de même très favorable, et sachons l'apprécier, c'est aussi cela que l'on doit retrouver.

2. Si une visite est prévue, est-il possible de rencontrer le nouveau chef d'établissement en compagnie de son prédécesseur ?

Le futur chef d'établissement prendra ses fonctions au 1^{er} septembre 2021, elle est hors de l'Europe, et ne peut pas venir avant son déménagement. De mon côté, je ne reste pas aux Pays Bas. Les échanges entre nous existent déjà, le premier contact est ancien, vous rencontrerez en septembre la nouvelle Provisoire, je ne serai pas avec vous car je prendrai de la même façon mes fonctions dans mon prochain établissement. Au-delà de moi, elle a la chance d'avoir une équipe de direction qui lui donnera toutes les spécificités de van Gogh.

3. Quels sont les scénarii que l'établissement prévoit pour préparer la rentrée ?

Il y en a deux sauf surprises, un préféré, celui règlementaire comme en septembre 2020, et un autre selon ce que sera le contexte de septembre 2021.

4. Pouvez-vous nous redonner le planning travaux prévus aux vacances d'avril /été ?

Pour La Haye :

- Livraison bâtiment Kerklaan qui accueillera 2samen, et des élèves pour le déjeuner.
- Le mur séparant les terrains sur la cour du primaire sera détruit aux prochaines vacances et le sol de la nouvelle partie sera refait cet été.
- Le jardin va commencer à être aménagé en mai et les premières plantations auront lieux pour les primaires.
- On aura des travaux dans les vestiaires du gymnase.

J'ai préféré que la prochaine équipe puisse avoir l'entière maîtrise du projet que nous avons préparé, afin que la continuité soit optimale, les services de l'AEFE ont validé cette démarche.

Pour Amsterdam :

- Changement fenêtre
- Déménagement d'une seule salle de classe de Lumatstraat, celle partagée.
- Aménagement de la cour avec l'école dalton, pour végétaliser.
- Lancement des études pour l'aménagement des combles de Rustenburgerstraat.

Questions de l'AIPL :

Suite à la lettre reçue par les français de l'Étranger, dans lequel le président a exprimé son soutien aux communautés éducatives et citoyennes, y aura-t-il des mesures pour permettre une vaccination prochaine du corps éducatif de l'établissement par les autorités françaises ou dépendons-nous des autorités hollandaises ?



Je n'ai pas d'information particulière sur cette question, jusqu'à modification, nous dépendons des autorités locales car il n'existe pas de problème aux Pays Bas pour les vaccins, ce qui est loin d'être le cas dans d'autres pays notamment hors d'Europe.

Information complémentaire : les français de l'étranger peuvent, en théorie, rentrer en France pour se faire vacciner mais il est conseillé de le faire localement si l'on réside en Europe. En effet se faire vacciner en France pourrait poser des problèmes de reconnaissance dans le cas de l'émission d'un passeport sanitaire émis par les autorités locales.

Questions des personnels du 2nd degré :

Pour revenir sur la politique du numérique, pouvons-nous préciser le cadre dans lequel seront utilisés les ordinateurs inscrits dans la liste des fournitures au cycle terminal ?

Sommes-nous bien d'accord que cela relève de la liberté pédagogique des enseignants et que leur usage ne saurait donc être systématique ?

Il n'y a pas à être d'accord, puisque la liberté d'utilisation des outils pédagogiques est présente dans la réglementation qui régit vos missions d'enseignement. Chaque enseignant a la responsabilité des supports pédagogiques, ce qui est essentiel dans une responsabilité c'est d'expliquer aux élèves et aux familles la démarche, les objectifs et les modalités qui se doivent de respecter le système éducatif et la politique de l'établissement.

Cette politique s'inscrit dans une harmonisation des pratiques des enseignants, et dans le cadre de la préparation à l'enseignement supérieur. Le numérique n'est pas une substitution à l'enseignant, c'est un outil permettant la recherche de connaissances, l'expression, et la communication. Le contexte actuel a permis de confirmer les limites d'une utilisation exclusive de cet outil, qui doit être un plus à l'enseignement, que les élèves doivent apprendre à maîtriser, car il est incontournable. Il ne peut pas remplacer le support papier, qui je le rappelle reste la modalité privilégiée des examens, des concours, ne pas s'entraîner à lire un livre, à le comprendre dans la stratégie rédactionnelle, et à écrire quelquefois pour 4h met les élèves en situation de difficultés pour leurs futurs. Il est donc très clair que les supports ne s'opposent pas, ils se complètent.

- **Questions des personnels du 1^{er} degré La Haye : ETAT NEANT**
- **Questions des personnels du 1^{er} degré Amsterdam : ETAT NEANT**
- **Questions des personnels ATOSS : ETAT NEANT**
- **Questions des élèves : ETAT NEANT**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55

Les secrétaires de séance :

- Carole Lux, Provisoire adjointe
- Elisabeth Segaud, Représentante du personnel

M Barro, Provisoire